

RÉORGANISATION ET RÉDUCTION DES POSTES DE NIVEAU EX

QUESTIONS ET RÉPONSES

1. Q. La réduction des postes de niveau EX signifie-t-elle une nouvelle ronde de compressions des AP et des postes?

R. Non. D'ici au 31 mars 1993, nous aurons ramené à 429 le nombre de postes de niveau EX au Ministère. Nous avons l'intention, par la même occasion, de faire en sorte que le nombre de postes classifiés au niveau SM/EX corresponde au nombre de postes EX autorisés. Lors de la réduction des effectifs en mars, un certain nombre de postes, dont des postes EX, ont été éliminés. Cette fois-ci, les réductions se feront en transposant les postes EX existants en des postes de catégories autres que celle de la gestion, soit à des postes de FS-2 dans la plupart des cas. Les AP et les postes ne sont donc pas perdus.

2. Q. Combien de EX devront quitter le Ministère et de quelle façon procédera-t-on?

R. Afin d'atteindre notre ECD (effectif cible de la direction, qui est de 429), environ 60 EX (personnes) devront quitter leur poste avant le 31 mars 1993. Les dispositions concernant le réaménagement des effectifs s'appliquent et nous espérons que la plupart des départs seraient volontaires. Nous n'avons toutefois pas atteint le nombre requis et devons donc avoir recours à des départs non volontaires en suivant l'ordre inverse du mérite. Le mécanisme ressemble à celui d'un comité de promotion, sauf que l'objectif visé est de déterminer quelles personnes se trouvent au bas de la liste et seraient éventuellement déclarées excédentaires. Une décision finale sera prise en septembre.

3. Q. Combien de postes ont été touchés?

R. Nous avons 505 postes de direction occupés. Il faut donc en supprimer 76 (postes) afin d'atteindre notre ECD. En mars, 19 des 310 postes abolis étaient des postes de niveau EX/SM. Nous avons en outre 15 postes EX temporaires (OMTN/ALENA) qui arrivent à terme. Ces 34 postes sont inclus dans le nombre de postes à retrancher. Il faut donc en éliminer 42 autres. Les SMA en ont identifié 48 qui feront l'objet d'une transposition. Les 6 postes additionnels sont des postes EX qui devaient s'ajouter, par ex. celui de directeur de l'Académie du service extérieur.